

Entrée en vigueur le 7 septembre 2020

Ce protocole est destiné à préciser les mesures sanitaires liées à l'épidémie Covid-19 en vigueur au sein de l'association Aranha Kids 31 à la rentrée 2020/2021. Il est conforme aux consignes nationales et il a vocation à être mis à jour au fur et à mesure de l'évolution des conditions sanitaires et des obligations imposées par l'État. L'objectif est de permettre une reprise encadrée et sécurisée des activités de l'association.

Ce protocole constitue une annexe au Règlement intérieur de l'association remis aux parents des enfants et adolescent.es pratiquant.e.s pour une stricte application.

Damien Tarride, éducateur sportif et entraîneur, est désigné par l'association référent Covid-19, en charge de veiller à la mise en œuvre du présent protocole et d'en faire respecter les consignes.

1 – Les gestes barrières

Les gestes sanitaires sont à respecter de manière systématique par toute personne participant aux activités de l'association (cours, stages, sorties, événements, compétitions, etc.), pratiquant.e.s et parents.

- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades
- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

Le port du masque est obligatoire pour toute personne pénétrant dans le dojo. Il est enlevé par les pratiquant.e.s seulement au moment d'entrer sur le tatami.

2 - Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquant.e.s avant de se rendre au dojo

- Avoir un bon état de santé général et si le moindre symptôme est ressenti par le/la pratiquant.e (fièvre, rhume, toux, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou d'odorat, diarrhées, etc.), il ne vient pas au cours, pour protéger les autres d'une éventuelle contagion ;
- Si le/la pratiquant.e a été atteint.e du COVID-19, il/elle doit s'assurer auprès d'un médecin de ne plus être contagieux.se pour reprendre les cours ;
- Chaque pratiquant.e veille à conserver une hygiène parfaite, propre, cheveux lavés. Arrivé.e au dojo, les mains sont propres et les ongles correctement coupés. Le gi aussi est propre ;
- Chaque pratiquant.e a un sac qui contient : un gi, des mouchoirs jetables avec une pochette pour les isoler après utilisation, un gel hydro-alcoolique, une gourde, des claquettes ;
- Les participant.e.s arrivent un peu en avance, et portent un masque.

3 - Préconisations sanitaires à faire respecter dans le dojo et durant la séance

- Lavage des mains à l'entrée du dojo, avec son propre gel ou celui qui sera à disposition à l'entrée de la salle ;
- Port du masque obligatoire en dehors des temps d'activité physique ;
- Respecter les gestes barrières Covid-19 et proscrire tout échange de matériel personnel : habits, gourdes, etc. ;
- Arrivée en tenue si possible, sinon passage par le vestiaire. Dans tous les cas, ranger toutes ses affaires dans son sac, ne rien laisser traîner, ou suspendu ;

- A chaque entrée sur le tatami, le pratiquant enlève son masque, le range autres effets personnels dans son sac, se lave les mains et les pieds avec un produit hydro-alcoolique ;

ARANHA KIDS 31

PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

- A chaque sortie du tatami, le pratiquant.e remet son masque, se lave les mains et les pieds à l'aide de gel hydro-alcoolique ;
- Le salut s'effectue de façon traditionnelle mais avec une distanciation physique d'au moins un mètre entre les pratiquant.e.s ;
- La séance se déroule de manière classique, les temps de contact se font autant que possible avec un seul partenaire d'entraînement ;
- L'enseignant reste attentif aux périodes d'inactivité et évite les regroupements et discussions des pratiquant.e.s autour du tapis ;
- Les parents/accompagnateurs.trices sont autorisés à assister, en nombre limité, au cours. Dans ce cas, ils se désinfectent régulièrement les mains et restent masqués tout le temps de leur présence au sein du dojo. « protocole cas contact » : Chaque personne signale sa présence en s'inscrivant sur une feuille de présence.

4 – Organisation des locaux et des croisements de groupes

- Une vigilance particulière est apportée à l'aération et à la désinfection régulières du dojo et des tatamis.
- « protocole cas contact » : en début de chaque cours, l'appel sera fait pour recueillir les noms des enfants présents et contacts de leur(s) responsable(s) de façon à pouvoir prévenir chacun en cas de cas de covid déclaré d'un participant au cours.
- Une période de battement est organisée entre les séances pour éviter les croisements de groupes.
- A l'arrivée, patienter, avec le masque, dans la zone d'attente jusqu'à la sortie complète du groupe précédent.
- A la fin de chaque cours, les enfants participent au nettoyage des tatamis avec le matériel mis à disposition par l'association. Ils se désinfectent les mains et les pieds, remettent leurs chaussures, leurs masques, reprennent leurs sacs, et repartent directement sans repasser par les vestiaires.

5 - Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquant.e.s en arrivant à leur domicile

- Après chaque séance, le pratiquant.e veille à se doucher en rentrant, se laver les cheveux, à laver son gi et ses effets personnels ;
- Le pratiquant.e veille à réapprovisionner son kit sanitaire (gel hydro-alcoolique, mouchoirs, masque) pour le cours suivant.

Toulouse, le 31 août 2020,

Sophie DELAGE

Présidente de l'Association Aranha Kids 31

